

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

3 juillet 1969. – LOI créant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée.

(Mon. 17 juillet 1969)

Table des matières

	<i>Pages</i>		
CHAPITRE I ^{er} . – Établissement de la taxe (art. 1)	1	SECTION 3. – Autres régimes particuliers (art. 58).....	66
CHAPITRE II. – Assujettissement (art. 4).....	3	CHAPITRE X. – Moyens de preuve et mesures de contrôle (art. 59).....	68
CHAPITRE III. – Champ d'application.....	6	CHAPITRE XI. – Sanctions.....	75
SECTION 1. – Livraison de biens (art. 9).....	6	SECTION 1. – Amendes fiscales (art. 70).....	75
SECTION 2. – Prestations de services (art. 18) .	12	SECTION 2. – Peines correctionnelles (art. 73)	78
SECTION 3. – Importations (art. 23).....	20	CHAPITRE XII. – Restitution (art. 75).....	79
SECTION 4. – Acquisitions intracommunautaires de biens (art. 25 <i>bis</i>).....	21	CHAPITRE XIII. – Prescription (art. 81).....	83
CHAPITRE IV. – Base d'imposition (art. 26)....	26	CHAPITRE XIV. – Poursuites et instances - Sûretés données au Trésor (art. 84).....	85
CHAPITRE V. – Taux de la taxe (art. 37).....	31	CHAPITRE XV. – Secret professionnel (art. 93 <i>bis</i>)	91
CHAPITRE VI. – Exemptions.....	33	CHAPITRE XVI. – Responsabilité et obligations de certains officiers et fonctionnaires publics et autres personnes (art. 93 <i>ter</i>).....	92
SECTION 1. – Exportations, livraisons et acquisitions intracommunautaires, importations et transports internationaux (art. 39).....	33	CHAPITRE XVII. – Obligations des établissements ou organismes de crédit (art. 93 <i>duodecies</i>)	95
SECTION 2. – Autres exemptions (art. 44).....	41	CHAPITRE XVIII. – Assistance mutuelle (art. 93 <i>terdecies</i>).....	95
CHAPITRE VII. – Déductions (art. 45).....	47	CHAPITRE XIX. – Disposition commune à tous les impôts (art. 93 <i>quaterdec.</i>).....	96
CHAPITRE VIII. – Mesures tendant à assurer le paiement de la taxe (art. 50).....	55	Dispositions abrogatoires (art. 94).....	96
CHAPITRE IX. – Régimes particuliers.....	63	Entrée en vigueur (art. 98).....	97
SECTION 1. – Petites entreprises (art. 56).....	63	Dispositions transitoires (art. 99).....	97
SECTION 2. – Entreprises agricoles (art. 57) . .	64		